

# GARDERIE

## DE BEAUSSAIS-SUR-MER

### REGLEMENT INTERIEUR année scolaire 2018/2019

La Garderie Municipale est gérée par la commune de Beussais-sur-Mer.  
Elle fonctionne sous la responsabilité du Maire ou de l'Adjoint délégué.  
Elle est dirigée par une directrice diplômée.

#### Art 1 : Admission des enfants

La Garderie est ouverte aux enfants scolarisés dans les écoles de la commune,

- ♦ de la commune et hors commune,
- ♦ ne présentant pas de contre indication médicale en référence aux évictions scolaires
- ♦ sur présentation d'une copie de leur carnet de vaccination à jour
- ♦ dont les parents auront rempli les formulaires d'inscription et accepté le présent règlement.

#### Art 2 : Fonctionnement

L'accueil des enfants a lieu au local de la Garderie aux heures d'ouverture précisées ci-dessous :

-La Garderie est ouverte tous les jours d'école soit:

#### Groupe scolaire Henri Derouin :

- \* Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h

#### Ecole Saint-Joseph :

- \* Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h

A partir de leur entrée dans les locaux les enfants sont sous la responsabilité de l'encadrement.

La fin de prise en charge par la Garderie s'effectue aux heures prévues. Les enfants seront remis aux personnes désignées par les parents responsables lors de l'inscription ou par un écrit ultérieur.

Le personnel prendra en charge les trajets des enfants inscrits aux activités physiques et aux APC, si ceux-ci sont inscrits en garderie.

<b>Tarifs accueil périscolaire (garderie) / tarifs à la demi-heure</b>			
<b>Accueil périscolaire</b>	<b>Quotients familiaux</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
<b>Tarif A</b>	<b>0 à 512</b>	<b>0.35</b>	<b>0.53</b>
<b>Tarif B</b>	<b>de 513 à 720</b>	<b>0.40</b>	<b>0.60</b>
<b>Tarif C</b>	<b>de 721 à 920</b>	<b>0.45</b>	<b>0.68</b>
<b>Tarif D</b>	<b>921 à 1138</b>	<b>0.50</b>	<b>0.75</b>
<b>Tarif E</b>	<b>plus de 1138</b>	<b>0.55</b>	<b>0.83</b>

Dépassement horaire ALSH après 19h : 5 € par demi-heure supplémentaire entamée

### Art 3 : Quotient Familial

Il vous est demandé votre numéro allocataire CAF car les tarifs sont calculés selon le quotient familial. Si vous ne renseignez pas ce numéro, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Concernant les familles affiliées à la MSA, il faudra fournir une attestation de quotient familial par courrier.

Tout changement de quotient familial doit nous être signalé dans les plus bref délais par courrier. Ce changement sera pris en compte à la date de réception de ce dernier.

### Art 4 : Les usagers

Les parents sont tenus de se conformer aux horaires de fonctionnement de la Garderie.

Ils doivent s'acquitter des factures afférentes à l'accueil de leurs enfants,

- directement auprès de la mairie
- ou par prélèvement automatique

Une collation est servie tous les soirs et est comprise dans les tarifs.

Le respect dû au personnel et aux autres enfants est obligatoire car il est le gage d'un fonctionnement harmonieux de la structure.

En cas de problème de comportement, des enfants ou de leurs parents, après rapport circonstancié du responsable de la structure, le Maire ou son représentant peut prononcer l'exclusion temporaire ou définitive d'un enfant.

### Art 5 : L'encadrement

Assuré par du personnel diplômé ou en formation, il se doit d'être de qualité et en adéquation avec le projet éducatif. Les encadrants sont placés sous la responsabilité du Directeur général des services de la commune.

### Art 6 : Contentieux

En cas de difficulté ou de litige, le Maire ou l'adjoint délégué, recevra les différentes parties pour assurer la médiation et prendre les décisions qui s'imposent.

### Art 7 : Autorisation

J'autorise la garderie à prendre des photos de mon enfant dans le cadre des activités, et en autorise la parution éventuelle dans les journaux Ouest France et/ou le Petit Bleu et sur la page facebook du centre de loisirs et celle de la garderie.

J'autorise le gestionnaire du service périscolaire à consulter mon quotient familial via le service CDAP.

✂ .....

Je soussigné -----, responsable de l'enfant-----ayant pris connaissance du règlement intérieur de la Garderie Municipale de Beaussais-sur-Mer, confirme l'inscription de mon enfant a celle-ci.

Date

Signature